



nom du musée : **Musée du château Henri IV à Nérac**

adresse internet : chateau.musee@ville-nerac.fr

téléphone : 05.53.65.21.11

propriétaire des collections : Mairie de Nérac (47600)

gestion du musée : Conseil général de Lot-et-Garonne

volume des collections : **8 810 numéros d'inventaire**

date de validation du PRD : 1er semestre 2010

Le château Henri IV de Nérac était la propriété de la famille des seigneurs d'Albret dès le XV^e siècle. En grande partie détruit à la Révolution, il ne subsiste aujourd'hui que l'aile nord qui abritait selon l'hypothèse de l'historien Christian Corvisier, les appartements de Jeanne d'Albret. Le musée municipal est créé le 5 décembre 1872 par délibération municipale. En 1934, le musée est transféré dans le château des Albret, dit « château Henri IV », classé monument historique en 1875. Il est alors destinataire de nombreux dépôts du ministère de l'instruction publique au XIX^e siècle, du Muséum d'histoire naturelle, du musée national de Versailles, de la manufacture des Gobelins. Ce musée labellisé Musée de France s'appuie sur une collection de qualité encore méconnue mais que la conservatrice au travers de ses missions revalorise par une refonte complète de l'exposition permanente qui sera effective en février 2013 et par une offre de médiation s'appuyant sur les projets en cours du type chantier des collections.

LE RÉCOLEMENT DÉCENNAL AU MUSÉE DU CHÂTEAU DE NERAC

Dans le cadre d'un projet de service du patrimoine, le Conseil général de Lot-et-Garonne a souhaité accompagner les musées de France vers la réalisation des récolements décennaux de leurs collections. Ce soutien s'est opéré d'une part par un accompagnement technique dans l'élaboration des plans de récolement décennaux et d'autre part par une modification d'un régime d'intervention, permettant aux collectivités de s'équiper en matériel et logiciel d'informatisation des collections. Le récolement est un acte de gestion mais aussi un outil de connaissance des collections, c'est un maillon essentiel de la chaîne de conservation préventive. La méthode varie selon la nature des collections, leur accessibilité, leur emplacement dans les réserves, les sources d'inventaire, les moyens humains, financiers et techniques. Le récolement des collections du Musée du château de Nérac a été initié par la Mairie de Nérac sous l'impulsion de la conservation départementale.

Après un diagnostic sur les collections entre les mois de septembre et décembre 2009, le récolement décennal du musée a été réalisé en 2010 sous la responsabilité scientifique de la conservatrice du Musée. Il a permis d'identifier les contraintes. L'établissement d'un inventaire de gestion pour le Musée du château de Nérac (numéro d'inventaire, désignation, dimensions, masse, matériaux, état de conservation, inscriptions), pour tous les objets, n'a pas encore été atteint dans son intégralité. La conservation a rédigé le plan de récolement décennal, la démarche a été présentée aux élus puis validée par la Drac Aquitaine.

Son financement était possible grâce à une subvention spécifique de la Drac Aquitaine et un accompagnement financier du Conseil général qui en a fait une de ses priorités.

La conservation départementale a recruté pour mener à bien cette mission un prestataire extérieur, consultant en conservation préventive. Le récolement a été réalisé entre janvier et mars 2010 et a donné lieu à des découvertes surprenantes comme celle du squelette d'un Wallaby, dépôt incongru du muséum. D'autres découvertes ont été faites comme celle d'une superbe boucle de ceinture mérovingienne en émail cloisonné, ou celle d'une coupe du château de Nérac par l'architecte du XIX^e siècle Viollet-le-Duc.

Ce récolement a été accompagné d'un reconditionnement de l'ensemble de la collection. Le rapport est rendu, et le procès verbal du récolement sera rédigé début 2013 et transmis avec délibération municipale à la Drac Aquitaine. Il proposera une première approche de la programmation des opérations permises par l'achèvement du récolement :

campagnes de restauration, de documentation, de retrait de certaines collections ou de transfert de dépôts et une base de travail indispensable à la restructuration des collections permanentes.

Parallèlement au récolement la conservation du Musée a sollicité l'avis d'un ingénieur spécialiste en conservation préventive du C2RMF qui s'est rendu à Nérac en octobre 2010 afin d'évaluer les conditions environnementales du site et faire des propositions d'amélioration des conditions de conservation.

Le récolement décennal des collections, les préconisations du C2RMF, la mesure du climat des salles d'exposition comme des réserves, permettent à la conservation d'alimenter une réflexion sur les nouvelles orientations du musée de Nérac. Celles-ci seront exprimées dans le programme scientifique et culturel de l'établissement qui est en cours de rédaction. Ce travail a été l'élément déclencheur de la refonte de l'exposition permanente du château dont la première étape celle du 1^{er} étage sera inaugurée le 13 février 2013. Le propriétaire, collectivité territoriale, a bien cerné l'intérêt qu'il avait à connaître précisément les collections dont il dispose afin de mieux planifier les opérations de restauration, d'études et de présentation de ses collections.